



HAL
open science

Admission Post-Bac

Cosima Bluntz, Philippe Lemistre

► **To cite this version:**

Cosima Bluntz, Philippe Lemistre. Admission Post-Bac. Éducation & formations, 2022, Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur : numéro 103 avril 2022 - Numéro coordonné par le SIES et le Céreq, 103, pp.7-26. 10.48464/ef-103-01 . halshs-03674110

HAL Id: halshs-03674110

<https://shs.hal.science/halshs-03674110v1>

Submitted on 20 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Admission Post-Bac: le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur

Cosima Bluntz
MESRI/SIES, Paris, France

Philippe Lemistre
Céreq et CERTOP/Université Toulouse Jean-Jaurès, CNRS, Toulouse, France
Auteur de correspondance: philippe.lemistre@univ-tlse2.fr

Cet article introduit les six suivants issus d'une collaboration entre le Céreq et le SIES pour l'exploitation des données APB'stat 2016. Un rappel de la procédure d'admission post-bac (APB) est proposé, avant de mettre en évidence les enjeux de ces investigations, depuis que APB a été remplacée par Parcoursup. APB y est d'abord présentée dans le cadre de l'expansion scolaire dont les caractéristiques sont rappelées, puis une première exploitation de la base 2016 décrit les affectations à l'issue de la procédure. Ces constats sont ensuite resitués dans le cadre des questions d'inégalités liées aux choix d'orientation. Après un rapide rappel des liens entre expansion scolaire et démocratisation ségrégative, un bilan est proposé à partir d'une cote sociale en 7 niveaux. Cet article se conclut par une remise en perspective des enjeux des comparaisons à venir entre APB et Parcoursup au vu de ce rapide cadrage et en lien avec la présentation des 6 articles qui suit.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

INTRODUCTION

Ce numéro d'*Éducation & Formations* regroupe six contributions portant sur APB, issues d'une collaboration entre le SIES et le Céreq pour l'exploitation de la base de données APB'stat de 2016 provenant de l'application d'admission dans l'enseignement supérieur, ainsi que des données locales APB d'une université pour cette même année. Elles ont été produites au sein de l'un des quatre sous-groupes du groupe de travail sur l'enseignement supérieur du Céreq, le GTES¹.

Admission Post-Bac (APB) était le portail national d'admission dans l'enseignement supérieur de 2009 jusqu'à 2017. À partir de 2018, les candidats souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur utilisent la nouvelle plateforme Parcoursup. La procédure APB a été abandonnée notamment en raison des problèmes liés au tirage au sort dans certaines filières en tension. Toutefois, le tirage au sort n'a concerné qu'une population relativement restreinte, soit au total moins de 3 %² de non sélectionnés par rapport à l'ensemble des bacheliers affectés.

Que sait-on réellement des inégalités d'affectation liées à la procédure APB lorsque celle-ci a été abandonnée et encore aujourd'hui ? En fait peu de choses, ceci pour la simple raison que les études exploitant les données issues de la plateforme APB sont rares (Frouillou, 2017). En effet, ces données ont été peu diffusées et donc ont été peu disponibles pour les chercheurs pour des raisons liées à l'historique de la constitution de la plateforme, sur lesquelles nous reviendrons. C'est en 2014 que le service statistique du MESRI va commencer à collecter et mettre en forme ces données. Elles ont été mises à disposition des chercheurs dans un groupe d'exploitation à partir de 2017, soit la dernière année d'APB au profit de la nouvelle plateforme Parcoursup (2018), dont les vertus en termes d'inégalités notamment, ne seront peut-être pas supérieures à celles d'APB (Frouillou et al., 2019). Encore faudrait-il disposer de réels éléments de comparaison pour l'ensemble des filières afin d'en débattre. Il est encore un peu tôt pour cela, puisque le SIES a proposé un premier appel à manifestation d'intérêt en novembre 2019 pour des projets de recherche sur les données Parcoursup à l'issue duquel trois équipes de recherche ont été retenues, même si quelques études sur données locales ont pu être effectuées.

Au-delà du faible nombre d'études réalisées par les chercheurs, l'intérêt de produire des recherches à partir des données APB'stat à l'heure de Parcoursup est lié aux spécificités de cette première plateforme nationale où les vœux étaient ordonnés. Il est important de préciser qu'il s'agit uniquement d'un intérêt du point de vue de la recherche, puisque l'ordonnement des vœux dans APB est davantage révélateur des préférences réelles des individus que la formulation de dix vœux non ordonnés dans Parcoursup. En effet, l'abandon du classement des vœux dans Parcoursup avait notamment pour objectif de ne

1. Ce numéro est une des cinq productions du GTES pour la période 2016–2019. Les quatre autres sont éditées dans deux collections du Céreq dont un ouvrage de synthèse (Calmand et Lemistre, 2019; Collet et Macaire, 2019; Canalet Landrier, 2019; Lemistre et al., 2021). Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) du Céreq est un réseau d'échanges et de production sur les parcours de formation et d'insertion des inscrits de l'enseignement supérieur créé par le Céreq en 1993. Il réunit actuellement, des chercheurs et enseignants-chercheurs, des représentants de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), des observatoires universitaires et régionaux, des membres de services du MESRI (DGESIP et SIES), de l'agence ERASMUS France, de l'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (INJEP) et du Céreq.

2. Par exemple, sur plus de 500 000 postulants, il s'agit d'environ 13 000 étudiants de licence pour APB 2016, parmi environ 50 000 qui ont fait l'objet d'un tirage au sort, qui n'ont pas obtenu leur premier vœu (Bluntz et Boulet dans ce numéro).

pas figer les choix dès le début de la procédure, ceci en générant un processus itératif de choix successifs plus favorables aux postulants, même si les points de vue divergent sur les vertus de ce changement³, en particulier sur le fait que ce processus d'itération rallonge la durée pour recevoir une proposition.

En introduction de ce numéro, il nous semble nécessaire pour les lectrices et lecteurs de clarifier la procédure et son contexte. Ainsi, la procédure APB et son historique seront d'abord rapidement rappelés⁴. Ensuite, tant l'émergence d'APB que le contexte de sa remise en cause seront explicités, ceci en regard des évolutions du nombre de bacheliers par filière et du caractère propédeutique de chaque baccalauréat. Des statistiques de cadrage seront données à partir de la base sur les vœux et affectations par grande filière sur une population homogène et spécifique: les bacheliers 2016 ayant validé un vœu et n'y ayant pas renoncé *in fine*. Des statistiques complémentaires seront produites sur les inégalités afin d'introduire un résumé des éléments de débat autour de ces procédures d'affectation, en partie repris dans les contributions. Ces dernières seront ensuite présentées.

APB : UNE PREMIÈRE PROCÉDURE D'AFFECTATION NATIONALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

APB est issue de la plateforme « Admission prépa » créée en 2003 afin de réguler les candidatures en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), elle-même issue d'une plateforme locale administrée par l'INP-Toulouse dès 1992 pour gérer le concours d'entrée des Instituts nationaux Polytechniques (INP). *« L'extension du dispositif aux formations dites « non sélectives », dans un contexte de pression démographique, a toutefois impliqué de bricoler des solutions techniques ajustées chaque année. En effet, l'algorithme utilisé pour les CPGE permettait d'apparier une liste de vœux hiérarchisés des candidats avec un classement des candidats par les formations. Ce classement n'existant pas dans le cas des filières non sélectives, il a fallu, dès lors que le nombre de demandes dépassait le nombre de places, le créer artificiellement à partir d'une série de priorités: d'abord le fait d'avoir respecté la procédure en inscrivant le nombre minimal de vœux requis, puis le fait d'être bachelier de l'académie, puis le fait qu'il s'agisse d'un premier vœu. Lorsque ces priorités ne suffisaient pas, un tirage au sort départageait les candidats »* (Frouillou et al., 2019, p. 211).

D'une année sur l'autre, APB a donc connu des modifications, l'une des principales a été l'obligation pour les bacheliers généraux de candidater à au moins une licence dite « à capacités suffisantes », les « pastilles vertes », permettant d'affecter ces bacheliers sur un dernier vœu. Ceci pour aboutir à une ultime version en 2016 dont les grands principes sont rappelés en **encadré 1**.

³. Voir Bodin et Orange (2019) pour une illustration pour les bacheliers professionnels et Frouillou et al. (2019) pour une argumentation comparative dont un extrait est repris ici (p. 214) les évolutions entre les deux dispositifs *« pourraient être interprétées à première vue comme un retrait de l'État central au profit des administrations, des établissements et des professionnels. Or, c'est tout au contraire à un renforcement du pouvoir de l'administration centrale que l'on assiste. Celui-ci est aujourd'hui en mesure de mieux contrôler à distance la transition des bacheliers vers l'enseignement supérieur en déléguant aux échelons locaux la tâche délicate d'opérations de sélection qui risquent sérieusement d'accroître les inégalités d'accès et de déclencher des protestations dont l'écho national sera néanmoins plus faible du fait de la multiplication d'algorithmes locaux opaques. »*

⁴. La description est en grande partie reprise d'un document de travail de Mathieu Rossignol que nous remercions pour sa mise à disposition.

ENCADRÉ 1 La procédure APB

Dans un premier temps, les candidats émettent leurs vœux entre les mois de janvier et de mars de leur année de terminale (pour les candidats néo-bacheliers), vœux qu'ils doivent par la suite valider. En fonction des candidatures effectuées, le dossier à fournir peut varier : ainsi, dans les formations sélectives de type CPGE, une lettre de motivation est bien souvent demandée. À la différence de l'actuelle plateforme Parcoursup, les vœux sur APB sont classés par le candidat par « ordre de préférence » : le vœu 1 est ainsi censé refléter la formation que le candidat souhaite le plus rejoindre, le second vœu celle qu'il aimerait rejoindre si jamais il ne peut aller dans la formation de son vœu 1, et ainsi de suite. Ce dernier a alors jusqu'à la fin du mois de mai pour éventuellement réagencer les vœux qu'il avait faits, mais ne peut en ajouter de nouveau à ceux qu'il avait validés à la fin du mois de mars.

Les candidats reçoivent ensuite une proposition d'admission lors de trois phases d'admission au maximum lors de la procédure dite normale. Ces phases d'admission ont lieu au début du mois de juin, à la fin du mois de juin et à la mi-juillet (une fois les résultats définitifs du baccalauréat connus).

Durant chacune de ces phases, le candidat reçoit une proposition d'admission de la part de l'établissement qu'il a le mieux classé parmi ceux qui l'ont accepté. Quatre choix de réponses s'offrent alors à lui :

1. « Oui définitif ». La phase de procédure normale du candidat est terminée, le candidat rejoindra l'établissement à qui il a fait cette réponse.
2. « Oui, mais ». Le candidat accepte la proposition qui lui a été faite, mais il attend de recevoir une éventuelle proposition de la part d'un établissement qu'il a mieux classé dans la hiérarchie de ses vœux, et pour lequel il est en attente.
3. « Non, mais ». Le candidat n'accepte pas la proposition qui lui a été faite et attend de recevoir une meilleure proposition, à nouveau de la part d'un établissement mieux classé dans l'ordre de ses vœux.
4. « Démission ». Le candidat se retire de la procédure normale et ne rejoint aucune formation. Les réponses des candidats lors des différentes phases sont alors prises en compte par le logiciel et, par le jeu de désistements puis des résultats du baccalauréat, des places se libèrent ou non pour les autres candidats.

L'agencement des vœux revêt une importance primordiale, puisqu'à l'issue de chaque phase, le candidat ne reçoit qu'une seule et unique proposition d'admission, celle de l'établissement qu'il avait le mieux classé. Prenons le cas d'un lycéen ayant postulé dans 3 formations ordonnées comme telles :

1. Une CPGE B/L.

2. Une licence d'histoire.

3. Un IUT information-communication. À l'issue de la première phase d'admission, notre candidat reçoit une réponse positive de la licence d'histoire. Son vœu en IUT est alors automatiquement écarté, libérant la place pour un autre candidat : c'est ainsi au moment de l'agencement des vœux que le candidat fait son choix, et non une fois la proposition d'admission reçue (il ne saura d'ailleurs pas s'il avait été accepté ou non en IUT). S'il est sur liste d'attente en CPGE, il peut alors répondre concernant son vœu en licence d'histoire :

1. « Oui définitif » : la procédure s'arrête, le candidat ira l'an prochain en licence d'histoire sous réserve d'obtenir son baccalauréat.

2. « Oui, mais » : le candidat accepte cette proposition d'admission, mais espère obtenir une réponse favorable de la CPGE lors de la seconde ou de la troisième phase suite au désistement de certains candidats.

3. « Non, mais » : le candidat refuse la proposition d'admission qui lui est faite en licence d'histoire, ce qui ne lui permet pas pour autant de recevoir une proposition d'admission en IUT, et en espérant être admis par la suite en CPGE.

4. « Démission ».

Le candidat peut ensuite éventuellement passer par une procédure complémentaire si la proposition d'admission reçue ne le satisfait pas ou s'il n'a reçu aucune proposition d'admission. Néanmoins, l'offre de formation disponible est beaucoup plus limitée, puisque restent les formations ayant des places vacantes à l'issue de la procédure dite « normale ». Cette procédure complémentaire s'étend alors jusqu'à la fin du mois de septembre.

Si la remise en cause d'APB procède de plusieurs arguments (Lemêtre et Orange, 2017; Frouillou et al., 2019), le principal est le tirage au sort mis en place dans les filières dites « en tension », c'est-à-dire pour lesquelles la demande était supérieure à la capacité d'accueil, même si, rappelons-le, il concernait une relative minorité des candidats APB, pour les non sélectionnés. Le caractère aléatoire du refus d'affectation, notamment de bons candidats, a conduit à des recours juridiques croissants et *in fine*, à une mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), participant de la mise en œuvre un peu précipitée de la plateforme Parcoursup en janvier 2018, avant même son adoption par le parlement le 8 mars 2018 par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE⁵.

DE L'EXPANSION SCOLAIRE AUX ORIENTATIONS POST-BAC 2016

L'expansion scolaire, cadre d'émergence et de la mise en œuvre d'APB

Si la procédure APB a été envisagée puis généralisée, c'est en grande partie car l'expansion scolaire, tant en ce qui concerne les filières que le nombre de bacheliers puis d'étudiants, nécessitait de mettre en place un dispositif d'orientation afin que le plus grand nombre puisse faire des choix. C'est « l'orientation active » qui contribuera à la création d'APB, plébiscitée en France par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU)⁶ et critiquée par d'autres (Pistolesi, 2015). Dans ce contexte, le recours à APB procédait d'une option politique, celui du « libre choix scolaire » où chacun devait pouvoir candidater dans tous les établissements de l'enseignement supérieur tout en étant le principal acteur de son choix, moyennant une mise à disposition des informations nécessaires à sa formulation.

Dix ans plus tard, c'est cette même expansion scolaire, ou plutôt sa poursuite, qui conduira à la remise en cause d'APB. Le tirage au sort, dernier recours au début d'APB, va en effet devenir de plus en plus fréquent. La raison est simple : il s'applique aux filières en tension, soit non sélectives, mais limitées en nombre de places pour des raisons matérielles. Or, plus il y a de candidats à la poursuite d'études post-bac, plus les places se raréfient et donc plus le nombre de filières en tension augmente, ce qui a été le cas de nombreuses licences sur toute la période de mise en œuvre d'APB.

L'expansion scolaire a eu pour corollaire l'accès ouvert vers l'enseignement supérieur à des bacheliers de plus en plus nombreux et avec des profils de plus en plus variés, à des filières elles-mêmes en expansion, y compris pour le baccalauréat professionnel, peu pensé comme propédeutique au départ (Maillard, 2015).

L'expansion scolaire est quasi continue en France depuis la Seconde Guerre mondiale. Après-guerre, la politique de massification scolaire s'est construite progressivement autour du principe d'égalité des chances et a été justifiée en partie par des objectifs économiques. La dimension économique devient ensuite plus prégnante à partir des années 1980. Il s'agit, par la hausse des niveaux d'éducation, de lutter contre l'élévation du taux de chômage et d'assurer la compétitivité économique internationale de la France. Cette politique a été relayée dans un cadre européen, successivement par le processus de Bologne (initié en 1998)

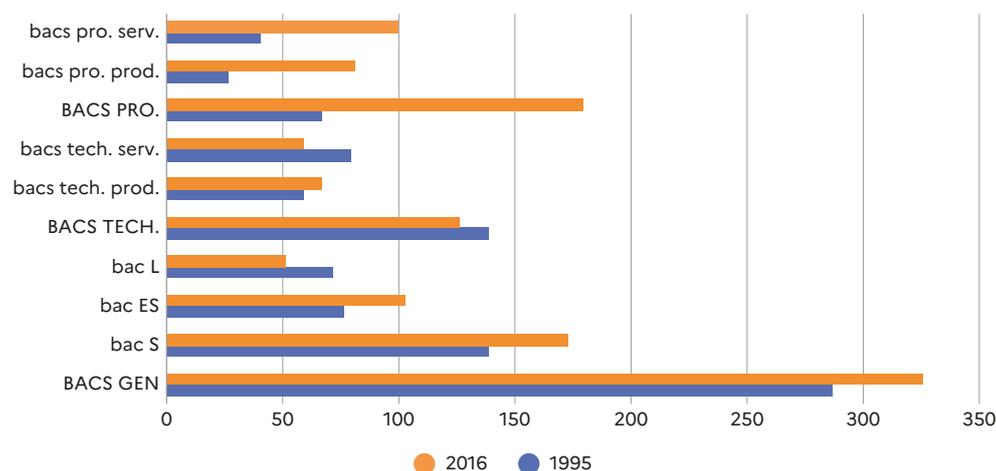
5. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036683777/>.

6. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001886967.

et la stratégie de Lisbonne (2000). Elle a été construite à partir d'objectifs quantitatifs et de cibles bien identifiées en France : le niveau baccalauréat pour 80 % d'une classe d'âge dans la loi sur l'éducation de 1989, un diplôme de l'enseignement supérieur pour 50 % d'une classe d'âge dans la loi pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Ce dernier objectif a dernièrement été réévalué à 60 % dans le rapport sur la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (Béjean et Monthubert, 2015). Une spécificité de ces politiques françaises d'expansion scolaire a été et est toujours de favoriser la professionnalisation des diplômés par la création de diplômes professionnels ou l'augmentation des effectifs accueillis dans les filières déjà existantes (Lemistre, 2015). Une autre spécificité est une expansion par à-coups à différents niveaux d'études selon les périodes. Celle qui a le plus affecté l'orientation post-bac est évidemment celle des bacheliers.

L'évolution en vingt ans de 1995 à 2016 des effectifs d'admis au baccalauréat illustre cet aspect. Ainsi, le baccalauréat professionnel créé en 1985 est obtenu par 67 096 jeunes en 1995 et 179 841 en 2016 (► Figure 1 et ► Tableau 1). Dans le même temps, les effectifs de bacheliers généraux augmentent d'environ 40 000 individus, soit près de trois fois moins que le nombre de bacheliers professionnels. La croissance des effectifs en baccalauréat professionnel, particulièrement forte pour le domaine des services, se fait en partie au détriment de la voie technologique qui perd des effectifs dans ce domaine. Toutefois, cette désaffection relative s'explique aussi par la croissance des effectifs dans la voie générale la plus proche du domaine des services, la série économique et sociale. Il n'en demeure pas moins que même si la proportion d'admis a particulièrement augmenté pour les bacheliers ES (+34 %), la plus forte progression en effectif parmi les bacheliers généraux est observée pour les bacheliers S, alors que dans le même temps les effectifs diminuent pour le baccalauréat littéraire.

► Figure 1 Effectifs d'admis pour les différents baccalauréats 1995 et 2016 (en milliers d'élèves)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Source : MESRI - Données extraites de la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* n° 10.

Ces évolutions traduisent, certes des transformations, mais surtout, en dépit des mesures mises en œuvre depuis deux décennies, un maintien des hiérarchies entre les filières, au profit du bac S (Convert, 2003). La hiérarchie des baccalauréats placerait aujourd'hui en son sommet le bac S, puis le bac ES, suivi du bac L, sans doute proche des baccalauréats technologiques. En bas de la hiérarchie se situerait le baccalauréat professionnel, et au sein des bacs technologiques et professionnels, le domaine production demeurerait supérieur à celui des services. Cette classification conforme à une représentation commune, et quasi intuitive pour nombre d'observateurs, repose sur des constats quant aux opportunités de poursuite d'études et à l'insertion pour chaque grand type de baccalauréat (Dauty *et al.*, 2006).

Ces évolutions en effectifs éclairent les affectations post-bac. Nous en donnerons ici une illustration pour la base mobilisée par les auteurs de ce numéro et une population restreinte aux bacheliers 2016⁷.

Ainsi, 68 % des bacheliers admis en 2016 ont validé un vœu sur la plateforme APB et n'y ont pas renoncé par la suite. Les 32 % restants ont pu quitter le système éducatif, dont une part importante des bacheliers professionnels, ou opter pour une formation hors procédure APB, encore nombreuses en 2016 (cf. supra). Ainsi, en regard des 68 % d'affectés APB, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur de l'ensemble des nouveaux bacheliers 2016 est de 75 % (Kabla-Langlois, 2020), soit 7 points d'écart. Plus des deux tiers de ces affectés sont des bacheliers généraux (66 %, ↘ **Tableau 1**) qui ne représentent qu'un peu plus de la moitié des admis aux différents baccalauréats en 2016 (52 %, ↘ **Tableau 1**). En revanche, les bacheliers technologiques représentent environ 20 % de l'ensemble des bacheliers admis au bac en 2016 et affectés *via* APB la même année. Pour autant, plus d'un quart d'entre eux ne sont pas passés par la procédure APB (les candidats APB bacheliers technologiques représentent 73 % des admis au bac 2016, ↘ **Tableau 1**). Ce sont plus des deux tiers pour les bacheliers professionnels, ce qui traduit tout de même le fait que la vocation propédeutique du diplôme s'affirme, avec près d'un jeune sur trois qui intègre l'enseignement supérieur parmi les admis 2016 par la seule voie APB. Cette proportion est de plus d'un tiers (36 %) en regard du taux d'inscription dans le supérieur de l'ensemble des nouveaux bacheliers 2016 (Kabla-Langlois, 2020).

Parmi les bacheliers généraux, deux affectés dans le supérieur au terme de la procédure APB sur 10 sont des bacheliers ES. Ils sont les seconds en nombre parmi les affectés 2016. Avec les bacheliers S, ils représentent plus de la moitié des affectés *via* APB (56 %). Une autre spécificité de la série ES est son attractivité croissante. En effet, de 1995 à 2016, le nombre d'admis au bac ES a augmenté de 34 % contre 25 % pour les bacs S. Sur la même période, le nombre de bacheliers a augmenté de 29 %, grâce aux bacheliers professionnels. Parmi l'ensemble des bacheliers, la proportion de bacheliers ES a donc légèrement augmenté (0,7 point) et celle des bacs S a diminué (-0,9 point). La part de l'ensemble des bacs généraux a néanmoins diminué de 6,7 points. C'est principalement la perte de 29 % de ces effectifs d'admis de 1995 à 2016 de la filière littéraire L qui explique la diminution

7. Le nombre total de candidats inscrits dans APB 2016 et ayant validé au moins un vœu s'élève à 762 600, dont 585 700 inscrits au bac en 2016. Parmi ces derniers, 533 600 candidats ont été admis au bac (Inan, 2016a, 2016b). Si l'on ne retient que les jeunes en terminale en 2016, qui sont allés au bout de la procédure (oui définitif en procédure normale ou complémentaire, n'ont pas renoncé à ce vœu ensuite), on aboutit à 432 540 bacheliers de 2016 qui étaient en terminale en 2016, dont 285 665 bacheliers généraux, 91 297 bacheliers technologiques, 55 041 bacheliers professionnels. À noter, que parmi les jeunes de l'échantillon certains n'intégreront pas la filière acceptée en toute fin de procédure, une réorientation vers une filière hors APB étant possible et même un changement à l'inscription, par exemple dans certaines universités dans des filières qui ne sont pas en tension. Seul l'appariement avec les bases SISE permet d'affirmer la réalité des affectations (voir la contribution de Bluntz et Boulet dans ce numéro).

pour les bacs généraux. Pour les bacs technologiques, leur part relative a aussi reculé sur la période 1995–2016 avec une spécificité pour les filières. En effet, la filière production a vu ses effectifs d'admis augmenter de 13 %, alors que la filière service en perdait un quart. La principale raison est la désaffectation pour la série gestion (STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion) qui a sans doute alimenté en partie les effectifs en ES.

Les affectations 2016 par type de baccalauréat et par grandes filières de l'enseignement supérieur

Si l'on s'intéresse aux seuls bacheliers APB affectés au sens précédent, les affectations par type de baccalauréat révèlent les choix très différenciés associés à chacun de ces types vers les filières de l'enseignement supérieur ► **Tableau 2.**

L'université (hors IUT) constitue le principal débouché des bacheliers généraux qui passent par la procédure APB, y compris pour les bacheliers S dont elle accueille plus de la moitié d'entre eux (55 %). L'ensemble des résultats illustre la hiérarchie des bacs, cette fois selon la sélectivité des filières, hiérarchie au sommet de laquelle se situe le bac S.

Dans ce domaine, la majorité des bacheliers S affectés à l'université (55 %) est inférieure à celle des autres bacheliers généraux avec les deux tiers des bacheliers ES (66 %) et plus de 80 % des bacheliers L (82 %). De plus, parmi les 55 % de bacheliers S à l'université, 23 % entrent en PACES⁸. La faible sélection à l'entrée de la PACES et la forte sélectivité du concours de 1^{re} année conduit néanmoins à un taux de réorientation nettement plus élevé que pour les CPGE. Ainsi, pour les bacheliers S de 2014, deux tiers des entrants en PACES ont bifurqué vers une autre filière en 2016. Si on ajoute aux PACES les classes préparatoires aux grandes écoles (17 %) et les écoles d'ingénieur post-bac (8 %), c'est près de 50 % des bacheliers S (48 %) qui s'orientent vers des filières sélectives CPGE, STS Section de Technicien Supérieur, IUT Institut Universitaire de Technologie) ou de sélection (PACES) (Fauvet et al., 2015).

► **Tableau 1** Évolution des effectifs de bacheliers 1995-2016

	Variation 2016/1995	2016				
	Admis %	Admis		Affectés APB		Affectés/ Admis
		Effectif	%	Effectif	%	%
Bac général dont	+14	327 078	52	285 476	66	87
S	+25	173 217	27	156 704	36	90
ES	+34	102 887	16	85 192	20	83
L	-29	50 974	8	43 769	10	86
Bac technologique dont	-8	126 578	20	92 131	21	73
Production	+13	66 905	11	47 039	11	70
Services	-24	59 673	9	44 795	10	75
Bac professionnel dont	+168	179 841	28	54 933	13	31
Production	+208	80 766	13	23 793	6	29
Services	+142	99 075	16	31 248	7	32
Total	+29	633 497	100	432 540	100	68

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Sources : (1) Admis – Données extraites de la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* n°10 – avril 2017. (2) APB^{stat} 2016, MESRI-SIES.

8. Première Année Commune aux Études de Santé.

Par ailleurs, une filière cible des bacheliers S, soit la filière scientifique à l'université, compte moins d'un quart des affectés (19 %). C'est le résultat d'une relative désaffectation pour les filières scientifiques à l'université. Très marqué entre 1995 et 2000, le phénomène s'est poursuivi dans les années 2000: ainsi, alors que 24 % des bacheliers S du panel bacheliers 1996 de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale) s'étaient orientés vers une licence de sciences à l'université (hors santé), ceux du panel 2008 n'étaient plus que 11 % (Lemaire, 2012). Néanmoins, après avoir connu une baisse marquée dans la seconde moitié des années 1990 (passant de près de 15 % de l'ensemble des étudiants au début de la période à 12 % au début des années 2000), puis plus lente jusqu'au début de la décennie suivante (11 % en 2012), la part que représentent les étudiants en sciences à l'université (hors santé et hors IUT) a légèrement crû au cours des dernières années, pour atteindre 12 % en 2016⁹.

Sciences et santé n'en absorbent pas moins 76 % des jeunes détenteurs d'un bac S entrant à l'université. On retrouve cette logique disciplinaire pour les deux autres séries de la voie générale.

On l'a vu, les bacheliers ES s'orientent davantage vers l'université que les bacs S, principalement en droit, économie, gestion et en sciences humaines et sociales. Toujours par rapport aux bacheliers S, ils sont en proportion deux fois plus nombreux à être affectés en BTS. Quant aux admis titulaires d'un bac L, plus de 80 % sont affectés à l'université (82 %), avec deux tiers en sciences humaines et sociales (dont LLA: lettres, langues, arts). Alors qu'un bachelier L sur vingt est affecté en BTS, soit la même proportion que pour les bacs S, l'affectation en DUT est marginale (2 % par rapport à plus de 12 % pour S ou ES). Ceci pour deux raisons, la première est la plus grande diversité de spécialités de BTS proposées et aussi le fait de pouvoir poursuivre en BTS dans le même lycée que celui où le bac a été obtenu.

↘ **Tableau 2** Affectation des bacheliers dans les différentes filières selon le type de baccalauréat et la série (en %)

Baccalauréat Série et domaine de spécialité	Général			Technologique		Professionnel		Tous
	S	ES	L	Serv.	Prod.	Serv.	Prod.	
STS	4,9	9,9	4,8	47,1	44,1	57,7	78,8	22,4
IUT	12,1	12,7	2	14,8	16,7	1,6	1,1	10,6
Licences dont	55,1	66,4	82,1	33,4	30,2	38,2	16,6	51,8
<i>LIC. Droit, économie, gestion</i>	6,2	35,1	16	15,5	2,3	12,3	3,3	13,7
<i>LIC. Sc. humaines et sociales</i>	6,7	24,1	64,6	13,6	12,2	20,3	7,7	18,3
<i>LIC. Sciences hors PACES</i>	19,6	6,4	1,2	4	12,7	4,1	5,4	10,9
<i>LIC. PACES</i>	22,6	0,7	0,2	0,3	3	1,5	0,2	8,8
Écoles d'ingénieurs	7,9	0	0	0	1,5	0	0	3
Classes préparatoires	17,3	7,1	8,3	2,6	3,1	0,2	0,2	9,1
Autres formations	2,7	3,8	2,7	2,1	4,4	2,3	3,3	3,1
Toutes formations	100	100	100	100	100	100	100	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ: Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

⁹ Sources: calculs effectués à partir des données disponibles dans Les Repères et références statistiques des éditions 1997, 2008 et 2017.

Sans surprise, les bacheliers technologiques alimentent principalement les BTS (plus de 44 % des admis et plus de 14 % pour les DUT). Quelle que soit la filière, environ un tiers des bacheliers technologiques rejoignent néanmoins l'université (hors IUT). Pour les bacheliers professionnels, la situation est plus contrastée. La filière STS est majoritaire, que la spécialité du baccalauréat soit du domaine de la production ou des services (près de 80 % des jeunes du domaine production et 60 % pour les services). Tout de même, plus de 15 % des bacheliers du domaine production sont affectés à l'université. Pour les bacheliers professionnels « services », près de quatre sur dix sont affectés à l'université, dans les filières *ad hoc* de sciences humaines et sociales. Quant aux bacheliers professionnels « production », la logique disciplinaire ne prime pas, puisque la filière la plus souvent obtenue est sciences humaines et sociales. On peut voir ici la trace de l'orientation par défaut ou d'une orientation de secours, si l'inscription dans une formation hors APB ne se réalisait pas. Il est important de noter néanmoins que si l'orientation des bacheliers professionnels à l'université est souvent présentée comme problématique et non adaptée compte tenu d'une réussite limitée en licence, il n'en demeure pas moins que de plus en plus de bacheliers professionnels réussissent, ou retirent un avantage relatif pour leur parcours de leur passage par l'université (Lemêtre et Orange, 2017), d'une part. D'autre part, même dans des filières *a priori* non adéquates à leur spécialité professionnelle du secondaire, vers lesquelles leur orientation est fortement déconseillée, ils peuvent non seulement réussir, mais aussi faire preuve d'une détermination forte, par exemple en STAPS (Danner *et al.*, 2021).

Si l'on examine les affectations cette fois non pas par type de bac, mais par filière de l'enseignement supérieur, tout d'abord, deux filières absorbent à elles seules près des trois quarts des affectés à l'issue de la procédure APB. Il s'agit des STS (22 %) et de l'université (52 %). Les IUT et les classes préparatoires concernent chacun un bachelier sur dix. La conséquence de ces effectifs relatifs par rapport aux investigations précédentes par type de bac est qu'une filière peut recruter majoritairement certains types de bacheliers, alors qu'une majorité s'oriente vers d'autres filières. Par exemple, comme on l'a vu précédemment, l'IUT n'est pas la filière de formation vers laquelle se dirige la grande majorité des bacheliers S, pour autant le bac S est le plus représenté parmi les étudiants affectés en IUT (41 %), suivi par le bac ES (24 %) ↘ **Tableau 3**. Deux tiers des effectifs des IUT sont donc issus de bacs généraux. La raison est simple : les meilleures filières (ou supposées) de l'enseignement supérieur attirent les bons lycéens, non seulement issus de la voie technologique, mais aussi ceux issus de la voie générale. On comprend mieux que les bacheliers technologiques affectés en IUT soient choisis parmi les plus performants au bac pour pouvoir suivre au mieux une formation où dominent des bacheliers formés aux disciplines générales. Les abandons plus nombreux des bacheliers technologiques en IUT, malgré cette sur-sélection, témoignent du caractère général de cette formation universitaire. À l'inverse, les places en STS sont pourvues par plus de 80 % des bacheliers technologiques et professionnels répartis équitablement entre les deux types de bacs et les domaines production et services. Les constats effectués confirment que les logiques de recrutement en STS sont distinctes de celles en IUT (Orange, 2013).

Plus encore que pour les DUT, le caractère général des licences est aussi souligné par la place prépondérante des bacheliers généraux. Toutefois, si 95 % des bacheliers 2016 qui entrent en PACES sont munis d'un bac général et pour la quasi-totalité d'entre eux d'un bac S, on observe l'inverse pour ceux qui intègrent les autres cursus de l'université : un étudiant sur quatre pour les sciences humaines et un sur cinq pour les autres licences est issu d'un bac technologique ou professionnel. De même, pour les CPGE, 7 % des affectés sont issus de bacs technologiques. Il est clair que toutes les CPGE ne sont pas concernées par un afflux

de bacheliers technologiques, mais la multiplication de ces dernières et l'augmentation des effectifs en classes préparatoires technologiques, destinées à ces bacheliers, a permis manifestement de leur donner une place non négligeable.

INÉGALITÉS: ÉLÉMENTS DE CADRAGE POUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

On ne peut comprendre les enjeux liés aux procédures d'affectation qu'en les restituant dans le cadre des questions d'inégalités liées aux choix d'orientation. Cette problématique est bien antérieure à APB. Nous en donnerons ici un cadre d'interprétation et surtout un état des lieux original pour la population APB 2016 retenue ici.

Expansion scolaire et démocratisation ségrégative

L'évolution de la nature des inégalités est directement à mettre en relation à nouveau avec l'expansion scolaire et sa nature en France (cf. supra). La création de diplômes, de filières et de spécialités évoquée plus haut va en effet de pair avec une sélectivité accrue des publics. Ainsi, la multiplication des titres brouillerait les cartes sans jamais être amenée à les redistribuer, un phénomène qui participe à la reproduction sociale en « jouant des erreurs de perception que favorise la floraison anarchique des filières et des titres à la fois relativement insubstituables et subtilement hiérarchisés » (Bourdieu, 1979, p. 174). C'est la « démocratisation ségrégative » (Merle, 2012). Cette notion met en évidence ce que peut masquer la démocratisation quantitative, supposée uniforme, au sens d'une augmentation généralisée des niveaux d'éducation qui, en réalité, masque des logiques internes à chaque niveau. Pour chacun de ces niveaux se renforcent des différenciations en termes de filières et de spécialités qui cantonnent les jeunes d'origine sociale modeste dans certains segments de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Toutefois, pour permettre cette hausse des niveaux d'éducation, les parcours se modifient, ainsi que le rôle des diplômes au sein de ces parcours, particulièrement des diplômes professionnels devenus propédeutiques. Pour les baccalauréats technologiques, les STS

► **Tableau 3** Distribution des bacheliers dans les différentes filières (en %)

Baccalauréat Série et domaine de spécialité	Général			Technologique		Professionnel		Tous
	S	ES	L	Serv.	Prod.	Serv.	Prod.	
STS	7,9	8,7	2,2	21,8	21,4	18,6	19,4	100
IUT	41,3	23,6	1,9	14,4	17,1	1,1	0,6	100
Licences dont	38,6	25,3	16	6,7	6,3	5,3	1,8	100
LIC. Droit, économie, gestion	16,4	50,4	11,8	11,7	1,9	6,5	1,3	100
LIC. Sc. humaines et sociales	13,3	25,9	35,6	7,7	7,3	8	2,3	100
LIC. Sciences hors PACES	65,3	11,6	1,2	3,8	12,7	2,7	2,7	100
LIC. PACES	92,8	1,6	0,3	0,4	3,6	1,2	0,1	100
Écoles d'ingénieurs	94,3	0,3	0	0	5,3	0	0	100
Classes préparatoires	68,6	15,3	9,2	2,9	3,7	0,1	0,1	100
Autres formations	31,9	24,6	8,9	7,3	15,8	5,5	5,9	100
Toutes formations	36,2	19,7	10,1	10,4	10,9	7,2	5,5	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

s'inscrivent dans la continuité de leur parcours, de même que les IUT. Si les premiers vont assez bien assurer cette continuité, notamment car ils sont dispensés au sein des mêmes établissements (lycées technologiques), ce ne sera rapidement pas le cas des seconds. Bien qu'il y ait d'autres filières d'excellence (les CPGE notamment), l'IUT demeure un débouché privilégié par rapport à nombre de formations générales universitaires de premier cycle non sélectif (cf. supra). Ainsi, les bacheliers généraux vont-ils devenir majoritaires parmi les sortants d'IUT, comme ils le sont déjà à l'entrée. La sélectivité en IUT conduit les bons étudiants sélectionnés à souhaiter poursuivre leurs études, puisqu'ils sont relativement performants. Un diplôme qui n'était pas destiné à la poursuite d'études le devient alors contre la volonté de l'institution, dans un premier temps du moins¹⁰. L'entrée en IUT n'est donc pas souvent une stratégie avec pour horizon le seul niveau bac +2. Autre exemple, cette fois du secondaire, plus récent et déjà évoqué : un tiers des bacheliers professionnels poursuit des études, pour la population retenue d'APB 2016 (cf. supra).

En cela, l'expansion scolaire semble vertueuse, car dans le cadre de la démocratisation ségrégative les filières sont très marquées socialement. Ainsi, la seconde massification de l'enseignement secondaire a eu pour conséquence de faire apparaître la poursuite des études post-bac comme univers probable pour les classes populaires (Beaud, 2002; Hugrée, 2010). Pour autant, la France n'est pas parmi les pays les plus vertueux en matière de reproduction sociale. Par exemple, un jeune sur trois dans la tranche d'âge des 18–23 ans était fille ou fils d'ouvrier en 2013. Or, pour l'année universitaire 2013/2014, les enfants d'ouvriers représentent environ un étudiant sur dix parmi l'ensemble des étudiants en licence (12,6%), et bien moins encore pour les masters (7,7%)¹¹. Si le déterminisme social demeure fort, davantage de jeunes des classes populaires accèdent à l'enseignement supérieur. Ce sont principalement les performances scolaires qui permettent à certains jeunes de bénéficier d'une ascension sociale dans le système éducatif. Performances scolaires et reproduction sociale participent à l'élitisme républicain à la française (Baudelot et Establet, 2009). Il faut néanmoins garder à l'esprit, d'une part, que les performances scolaires demeurent en partie liées à l'origine sociale (Bourdieu et Passeron, 1964). D'autre part, la sélectivité des filières est le ferment de la démocratisation ségrégative qui trouve ses sources dans le capital culturel des classes supérieures, mieux adaptées au fonctionnement du système éducatif et mieux informées sur ce dernier. L'origine sociale conduit alors à former des aspirations à la poursuite d'études différenciées. Le concept d'aspiration est actuellement fortement réapproprié par la sociologie, y compris dans le cadre de la sociologie de Pierre Bourdieu (Allouch, 2016). Les aspirations ne sont pas alors envisagées comme des décisions individuelles, mais comme des faits sociaux qu'il faut rapporter à leur condition sociale de production (Orange, 2013). Dans cette perspective, le processus de socialisation conduit les jeunes à former des vœux dans le système éducatif largement conformes aux représentations de leur milieu social, contribuant à créer « l'illusion biographique » (Bourdieu, 1986). Tous les éléments précédents conduisent à des choix d'orientation, reflets de la démocratisation ségrégative, un peu corrigée par la méritocratie. Pour certains, APB participe de la poursuite de la démocratisation ségrégative, voire la renforce. Ainsi la gestion des affectations en flux tendu impliquant pour le candidat d'opérer son choix avant même de connaître le résultat des admissions, conduirait les élèves disposant de moins de ressources scolaires et sociales à respecter l'ordre des risques plutôt que l'ordre des préférences (Bodin et Orange, 2013).

10. Plus de 60 % des détenteurs de DUT poursuivent leurs études, avant même la création des licences professionnelles en 1999, et plus de 80 % pour les sortants de 2010 dont 50 % jusqu'au niveau bac +5 (Source enquête DUT 2012).

11. Source MENESR (Moisan, 2014).

De fait, certains élèves positionnaient en premier vœu non pas la formation préférée ou la plus difficile d'accès, mais la formation où ils estimaient qu'ils avaient le plus de probabilités d'être acceptés, illustrant un processus de formation de l'illusion biographique (Orange, 2013).

Sans entrer dans ces débats à ce stade, nous proposons un bref état des lieux de la démocratisation ségrégative par grandes filières, en préalable aux contributions de cet ouvrage pour l'orientation post-bac via la plateforme APB 2016. Les différences en termes d'origine sociale selon le type de baccalauréat sont évidemment très fortes pour l'ensemble des bacheliers au-delà des seuls candidats APB. Par exemple, pour l'ensemble des bacheliers de 2016, 77 % des enfants de père cadre ont obtenu un bac général, 14 % un bac technologique et 9 % un bac professionnel. Pour les enfants d'ouvriers, 34 % ont obtenu un bac général, 22 % un bac technologique et 44 % un bac professionnel (MEN-MESRI-DEPP, Ocean).

Inégalités sociales en amont et à l'issue de la procédure d'affectation

Nous proposons une lecture par type de baccalauréat sur notre population spécifique, où sont juxtaposés deux éléments. Il s'agit tout d'abord des proportions pour chaque bac des origines sociales issues d'une cote sociale originale qui combine professions et catégories socioprofessionnelles du père et de la mère, tout en prenant en compte les autres éventuels référents légaux (voir Blanchard et Lemistre dans ce numéro pour le détail). Ensuite pour chaque origine sociale et baccalauréat, la performance au bac est mesurée par le fait d'avoir obtenu une mention « bien » ou « très bien ».

Au sein des bacs généraux, la série scientifique se singularise par une proportion relative d'origine sociale « très favorisée » élevée puisque concernant plus d'un bachelier sur cinq (22 %, ↘ **Tableau 4**), alors que l'on est plus proche d'un sur dix pour les bacheliers L (12 %). Le bac S est également discriminant socialement pour la performance au bac, avec plus d'un jeune sur deux « très favorisé » ayant obtenu la mention bien ou très bien, contre deux sur dix pour les « très défavorisés » (21 %, ↘ **Figure 2**). Les écarts de performance au bac restent élevés pour les autres bacs généraux (ES et L). Ces derniers délivrent par ailleurs moins de mentions « Bien » et « Très bien » avec un peu plus de trois jeunes sur dix qui les obtiennent, contre quatre sur dix pour les bacheliers S.

↘ **Tableau 4** Type de baccalauréat et origine sociale (en %)

Baccalauréat dont mention B - TB	Général						Technologique				Professionnel				Tous	
	S		ES		L		Serv.		Prod.		Serv.		Prod.			
Origine sociale																
Très Favorisée (1)	22	55	15	42	12	45	5	18	7	27	2	22	3	25	14	47
Favorisée	10	46	8	35	7	37	4	15	6	23	2	24	3	22	7	38
Assez favorisée	26	41	24	31	22	32	17	14	20	21	10	24	13	21	22	32
Moyenne Supérieure	11	31	12	25	12	25	12	13	15	19	9	23	13	21	12	25
Moyenne	11	31	14	24	14	23	15	14	16	18	13	23	16	19	13	24
Défavorisée	12	26	16	21	20	20	24	12	21	16	28	20	26	17	18	20
Très défavorisée	8	21	11	17	14	16	23	10	16	13	37	15	25	14	15	15
Tous	100	39	100	28	100	27	100	13	100	18	100	20	100	18	100	28
Effectifs	156 704		85 192		43 769		44 795		47 039		31 248		23 793		432 540	
%	36,2		19,7		10,1		10,4		10,9		7,2		5,5		100	

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les bacheliers S, 22 % sont d'origine sociale très favorisée. 55 % de ces jeunes bacheliers S très favorisés socialement ont obtenu une mention bien ou très bien.

Champ : Bacheliers en terminale en 2016 ayant validé un vœu auquel ils n'ont pas renoncé.

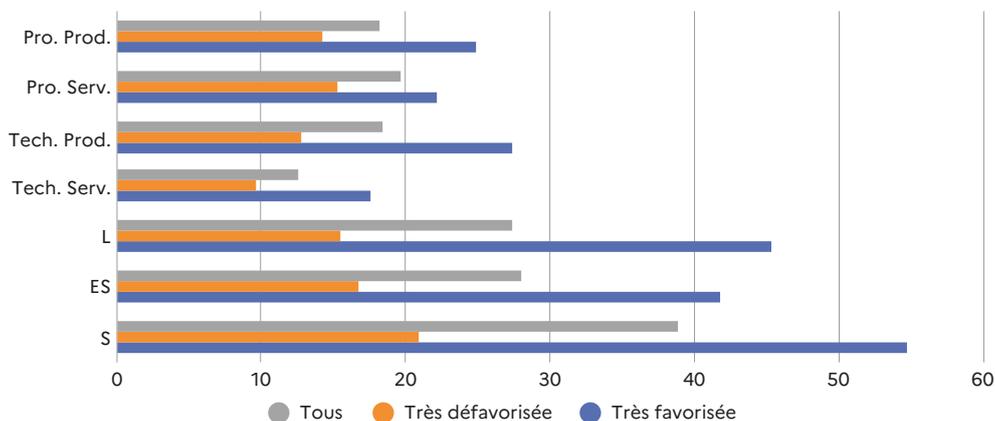
Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

Pour les baccalauréats technologiques et professionnels, la répartition sociale est à l'inverse des bacs généraux : avec une prédominance des classes moyennes et défavorisées pour les baccalauréats technologiques et des classes défavorisées pour les baccalauréats professionnels. Aux extrêmes, on compte 4 % de jeunes d'origine sociale très favorisée et favorisée pour les bacs pros du domaine des services, contre 32 % pour les bacs S et respectivement 37 % et 8 % de très défavorisés. La démocratisation ségrégative vers les différents types de bacs est donc manifeste.

Par ailleurs, la performance au bac est également très discriminée socialement, particulièrement pour les bacheliers généraux. La proportion de détenteurs de mentions « Bien » et « Très bien » est de fait très supérieure parmi les très favorisés par rapport aux très défavorisés, ceci en accord avec une perspective bourdieusienne, liant étroitement performances scolaires et origine sociale. Il est important de noter que celle-ci trouve son origine dans les parcours antérieurs au bac, eux-mêmes très marqués socialement. Ainsi le raisonnement appliqué ici pour les parcours du baccalauréat vers les différentes filières de l'enseignement supérieur et plus particulièrement l'université, est transposable au parcours du secondaire qui a mené au baccalauréat (Brinbaum *et al.*, 2018). Par exemple, les bacheliers professionnels qui sont issus de 3^e prépa pro sont nettement moins dotés socialement que ceux issus de 3^e générale (Lemistre, 2019b).

Les affectations post-bac portent donc la trace de ce tri social en partie méritocratique par type de bac, comme en témoignent les répartitions dans les filières ► **Tableau 2**. Les différenciations sociales seront encore renforcées par type de bac, les plus dotés socialement choisissant davantage les filières les plus sélectives, y compris à performances comparables¹².

► **Figure 2** Pourcentages de mention B-TB par type et série du bac selon l'origine sociale (aux extrêmes)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ : Individus en terminale en 2016 ayant validé un vœu.
Source : APB'stat 2016, MESRI-SIES.

¹² Voir Lemistre (2019a) pour quelques éléments descriptifs par type de bac et Blanchard et Lemistre dans ce numéro pour une investigation pour le bac S.

DES CONTRIBUTIONS CIBLÉES POUR MIEUX COMPRENDRE LES INCIDENCES DE LA PROCÉDURE APB

Le très rapide examen des affectations *via* APB 2016 à un niveau agrégé des filières, rend compte de tendances générales, mais masque des disparités internes et des logiques d'affectation déterminées par nombre de critères qui de plus s'entremêlent. L'objectif de ce numéro est donc de donner à voir quelques facettes de cette complexité à travers des études ciblées pour des niveaux d'agrégation plus ou moins détaillés des filières. Dans ce domaine, la base APB'stat est une source précieuse, car exhaustive, donc concernant un nombre suffisamment important d'individus pour désagréger les données, détailler ou croiser les déterminants, tant des choix d'orientation que des affectations qui en résultent. Concernant ces déterminants, nous nous sommes focalisés sur l'origine sociale et le type de baccalauréat dans ce préambule, le genre et les contraintes territoriales en sont d'autres qui feront l'objet d'examen spécifiques et souvent joints en privilégiant l'approche territoriale pour Arnaud Dupray et Mélanie Vignale dans le premier article; le suivant proposant une approche originale de Leïla Frouillou sur la particularité de l'enseignement supérieur en Île-de-France.

La deuxième partie des articles présentés dans cet ouvrage s'intéresse plus particulièrement à l'orientation en université vers les domaines de spécialité en arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH) de l'ensemble des bacheliers pour Mathieu Rossignol-Brunet, une orientation pas nécessairement par défaut, mais avec un fort déterminisme social. Le constat est similaire pour l'affectation des bacheliers scientifiques pour Marianne Blanchard et Philippe Lemistre.

Enfin, la fin de l'ouvrage permet de passer l'étape de l'orientation pour s'intéresser à la réussite en première année de licence pour Cosima Bluntz et Pierre Boulet. Un focus de Nadine Théophile sur les licences d'arts sélectives d'une université complète ce panorama.

L'influence de l'origine géographique et du territoire sur l'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Le territoire n'est pas uniforme à l'entrée dans l'enseignement supérieur et nombre de formations sont regroupées dans les grandes agglomérations (Bluntz, 2018). Si les formations effectuées dans les lycées, comme les BTS et les CPGE, sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, les universités ou les écoles publiques ou privées de management ou d'ingénieurs se retrouvent majoritairement dans les très grandes villes. Ainsi, le premier article de Arnaud Dupray et Mélanie Vignale s'intéresse aux rapports différents à la mobilité des jeunes et de leur famille à l'entrée dans l'enseignement supérieur selon leur localisation, conçue en termes d'éloignement par rapport à une offre de formation qui peut être à la fois plus ou moins étendue et plus ou moins sélective. Les auteurs font l'hypothèse que les choix d'orientation à l'entrée dans le supérieur dépendent aussi du lieu de résidence des bacheliers et de leur degré de proximité géographique avec des établissements d'enseignement supérieur. Sans surprise, les premiers résultats montrent qu'être issu d'un milieu social favorisé facilite la mobilité d'étude. Cependant, à conditions identiques en termes d'origine sociale et de réussite au baccalauréat, les jeunes éloignés des grands pôles urbains formulent des vœux d'orientation sur APB moins ambitieux que leurs homologues des grandes villes, ceci pouvant s'expliquer à la fois par des mécanismes d'autocensure et de méconnaissance du système éducatif et des aides à la mobilité. Cette étude montre aussi

que les établissements de l'enseignement supérieur, via la procédure APB, ne confirment pas cette tendance, puisqu'au contraire, les jeunes les plus à l'écart des grandes agglomérations sont plus souvent acceptés sur leur vœu 1, en particulier les résidents des villes isolées et des petits et moyens pôles et ce, même lorsqu'il s'agit de vœux hors académie dans des filières en tension.

L'article suivant de Leïla Frouillou s'intéresse aux spécificités de la région Île-de-France qui concentre une offre de formation importante avec relativement peu de problèmes de déplacements et de nombreux candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur, créant ainsi une concurrence entre formations comme nulle part ailleurs sur le territoire. Cette étude commence par décrire le profil des candidats à l'enseignement supérieur en Île-de-France, ainsi que l'offre de formation régionale. On peut voir que si les candidats résidant en Île-de-France constituent 19,5 % des candidats de la base APB 2016, les formations de cette région représentent 33 % des vœux, ce qui témoigne de la densité et de l'attractivité des formations franciliennes. Les bacheliers franciliens font aussi plus de vœux, qui sont plus diversifiés que l'ensemble des candidats. Pour l'auteure, il existe une hiérarchisation scolaire et sociale des filières correspondant à des stratégies d'orientation distinctes, reflétée par la moyenne du rang des vœux et la part de premiers vœux. Ainsi, la PACES est constituée à plus de 90 % de premiers vœux, alors qu'à l'opposé la spécialité AES (Administration économique et sociale) ne représente que 38 % des vœux 1. En Île-de-France, cette hiérarchisation disciplinaire se double d'une hiérarchisation entre universités. En reprenant l'exemple de la spécialité AES, on distingue alors les établissements les plus attractifs comme Paris 1, l'UVSQ (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Nanterre et l'UPEC (Université Paris-Est Créteil) où plus de 40 % des candidats admis l'ont été sur leur premier vœu et les autres comme Paris 13 où les admis sur vœu 1 représentent seulement 22 % des candidats.

L'entrée à l'université : entre orientation par défaut et forte attractivité selon le profil scolaire

Les données APB 2016 présentées montrent que plus de la moitié des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont affectés à l'université, pour certains d'entre eux il s'agit d'un premier choix de poursuite d'études; pour d'autres, il va s'agir d'un choix de secours ou d'une orientation par défaut. En particulier, comme le souligne Mathieu Rossignol-Brunet, les licences d'arts, lettres, langues et sciences humaines sont souvent présentées comme des choix par défaut, car elles ont absorbé la massification de l'enseignement supérieur observée entre 1985 et 1995. Avec l'éclairage des données APB 2016, l'auteur montre que, au final, ces licences sont bien choisies et désirées par la majorité des candidats: pour 7 candidats sur 10, il s'agit du premier vœu. Cependant, les 30 % de candidats dont ce n'était pas le vœu 1, ont plutôt un profil scolaire plus « faible » : bacheliers professionnels ou technologiques avec de moins bons résultats au baccalauréat. Ces étudiants avaient souvent choisi en premier vœu une filière sélective, donc avec une capacité d'accueil restreinte (en particulier un BTS), mais dans le même domaine disciplinaire. L'auteur en conclut, qu'il est plus juste de parler d'orientation « contrariée » que d'orientation « par défaut ».

L'article suivant s'intéresse à l'orientation des bacheliers scientifiques à l'université. Marianne Blanchard et Philippe Lemistre notent que pour les bacheliers S, l'université reste la filière la plus souvent obtenue sur APB (55 %), même si c'est la proportion la plus faible parmi les bacheliers généraux (66 % pour les ES et 82 % pour les L). Cependant, les bacheliers S orientés vers l'université comprennent d'une part, une forte proportion d'élèves dont les performances relatives dans le secondaire sont faibles (mention au bac) et d'autre part, ils

sont plus souvent d'origine sociale « défavorisée ». Pour les bacheliers S, l'université apparaît donc comme une voie de secours. Cependant, en combinant origine sociale, genre et performance au bac, les auteurs montrent de fortes disparités de profils des bacheliers S en fonction de la filière (STS-IUT, École d'ingénieur, CPGE et Licence), puis du domaine de spécialité de la licence. Les auteurs concluent que le choix de filière ou de domaine de spécialité de licence des bacheliers S résulte non pas des effets distincts du genre, de l'origine sociale et de la performance scolaire, mais de leur combinaison, non linéaire de surcroît.

Des choix d'orientation dans APB à la réussite en première année à l'université

La licence est la formation la plus demandée et la plus acceptée par les candidats sur la plateforme APB. L'article de Cosima Bluntz et Pierre Boulet s'intéresse à la réussite en première année selon que les candidats aient obtenu leur premier choix de licence sur APB ou non. Ils montrent que, toutes choses égales par ailleurs, la réussite en L1 est d'abord corrélée au niveau scolaire dans le secondaire et à la série du bac obtenu, mais aussi au fait d'avoir eu son premier vœu dans APB. Ainsi, si 44 % des étudiants passent en deuxième année de licence en un an, ils ne sont que 36 % dans ce cas quand cette licence n'était pas le premier vœu dans APB.

Dans le dernier article du dossier thématique, Nadine Théophile aborde le cas particulier des licences d'art sélectives d'une université francilienne. Du fait de la forte sélectivité (dossier de candidature à déposer et capacité d'accueil réduite), les bacheliers généraux et notamment scientifiques sont surreprésentés dans ces licences. La réussite dans ces licences est donc aussi plus élevée que dans les autres licences du même établissement, mais non sélectives. Cependant, l'auteure note que la sélectivité à l'entrée en licence, si elle favorise la réussite, ne gage pas de poursuites en 2^e année plus nombreuses. Ainsi, l'auteure observe de nombreux départs après la 1^{re} année, d'une part parce que l'inscription en licence n'était pas forcément un premier vœu et d'autre part, parce que les étudiants réajustent leur projet professionnel. Si cette étude concerne des licences très sélectives dans une seule université, et produit donc des résultats non généralisables à l'ensemble des licences et des universités, ils n'en sont pas moins originaux et attestés par des témoignages d'étudiants.

Ce dossier thématique permet donc de mieux appréhender les enjeux en cours au moment de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et après la mise en place de la nouvelle plateforme Parcoursup à la rentrée 2018. Surtout, ces analyses seront une base de comparaison pour les investigations qui ont débuté sur la base nationale Parcoursup. En effet, la nouvelle plateforme est fortement critiquée, notamment car susceptible de renforcer les inégalités compte tenu de nouvelles modalités d'examen des vœux, ceci malgré des dispositifs destinés à réduire les inégalités qui semble concerner un trop petit nombre de bacheliers (Frouillou et al., 2020).

Par ailleurs, l'enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante – Transition du Secondaire au Supérieur (TSS) – auprès d'inscrits en 2018 à l'université (dont IUT) et en CPGE fait état de ressentis assez défavorables des étudiants pour la procédure Parcoursup qui les a conduits dans ces filières (Belghith et al., 2019). Ainsi, 45 % des étudiants ont trouvé la procédure stressante. Un étudiant sur quatre juge la procédure « injuste » ou « tout à fait injuste » (27 %), mais la même proportion la déclare « juste » ou « tout à fait juste ». Cependant, ces données subjectives ne disent rien d'une dégradation par rapport à la procédure APB en termes d'inégalités, tout comme les éléments invoqués précédemment qui reposent sur des entretiens avec des utilisateurs et des déductions des caractéristiques des deux procédures (Frouillou et al., 2020).

Ces critiques restent donc à étayer par des travaux quantitatifs sur les affectations au terme de la procédure. Pour les vœux, les procédures sont éloignées et la comparaison sera difficile, notamment car les vœux ne sont pas ordonnés dans Parcoursup. L'enquête TSS invitait néanmoins les étudiants à hiérarchiser *a posteriori* leurs vœux d'affectation. Or, il s'avère que l'origine sociale fait peu varier l'adéquation entre orientation souhaitée et orientation obtenue (53 % des étudiants d'origine favorisée ont obtenu leur premier vœu souhaité contre 50 % des classes moyennes et 51 % des classes populaires – Belghith et al., 2019). Par ailleurs, en retenant la même population pour les bacheliers 2016 (Universités dont IUT et CPGE), il est possible d'obtenir un indicateur, relativement grossier néanmoins¹³, sur l'octroi du premier vœu par les deux procédures ► **Tableau 5**. À nouveau, l'accroissement des inégalités côté Parcoursup n'est pas manifeste. En effet, entre les premiers vœux des bacheliers affectés en 2016 à l'université ou en CPGE et les premiers vœux déclarés *a posteriori* par les étudiants de ces mêmes filières bacheliers en 2018, l'écart n'est pas très important avec 55 % de premiers vœux pour les affectés APB 2016 contre 50 % pour les premiers vœux réalisés des bacheliers 2018. Surtout, à nouveau, en termes d'inégalités, la supériorité de la procédure APB sur celle de Parcoursup n'est pas évidente. En effet, l'obtention des premiers vœux est nettement plus fréquente pour les bacheliers technologiques et professionnels que pour les bacheliers généraux dans Parcoursup par rapport à APB. Comme les jeunes détenteurs de ces baccalauréats sont très majoritairement moins dotés socialement que les bacheliers généraux, Parcoursup pourrait potentiellement être moins inégalitaire qu'APB pour l'obtention du premier vœu. Toutefois, le mode de formulation des vœux a pu modifier les choix des bacheliers et un choix ambitieux qui aurait pu être formulé en vœu 1 dans APB par un jeune d'origine sociale modeste, pourrait ne pas être fait dans Parcoursup, procédure qui impose ou propose davantage une logique tubulaire (bac techno vers DUT, bac pro vers BTS par exemple). Par ailleurs, la procédure Parcoursup a aussi imposé la mise en place de quotas de bacheliers technologiques en IUT et professionnels en BTS avec comme objectif de favoriser l'orientation vers ces filières pour ces bacheliers. De même, la mise en place de quotas de boursiers dans Parcoursup influence les résultats d'orientation obtenus par les bacheliers.

Ces observations, parfois divergentes entre Parcoursup et APB, témoignent de la nécessaire comparaison, cependant difficile, à venir pour des champs et problématiques comparables, par exemple celle explorée dans ce dossier thématique.

► **Tableau 5 Premier vœu APB 2016 en fin de procédure et Parcoursup 2018 à la rentrée dans le supérieur pour les CPGE et l'université (dont IUT) (en %)**

Type de bac	Tous (1)	Général	Technologique	Professionnel
Premier vœu obtenu pour l'affectation APB 2016 (a)	55	62	37	35
1 ^{er} vœu au bac des étudiants primo inscrits en 2018 (b)	50	51	51	41

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : (1) 55 % des bacheliers affectés en CPGE, à l'université ou en IUT ont obtenu leur premier vœu sur APB et 50 % des étudiants des mêmes filières l'année suivant le bac déclarent qu'ils ont obtenu le premier vœu souhaité à l'issue de la procédure Parcoursup.

Champ : Premier vœu pour les seuls étudiants affectés en CPGE ou à l'université (dont IUT). (b) Enquête TSS étudiants, rentrée après le bac 2018 (Belghith et al., 2019, p. 9). Réponse à la question : Considérant l'ensemble des vœux formulés sur Parcoursup avez-vous été admis à au moins l'un de ces vœux, avec item retenu parmi 6 : oui, le premier vœu souhaité (autres items : oui, tous vos vœux, oui le 2^e vœu souhaité, oui le 3^e vœu souhaité, oui, l'un de vos autres vœux, non aucun de vos vœux).

Source : (a) APB'stat 2016, MESRI-SIES.

¹³ Il s'agit en effet dans un cas d'une interrogation rétrospective pour un échantillon aléatoire de 29 173 étudiants avec 4482 questionnaires exploitables (2018) et dans l'autre cas de données administratives *a priori* pour des bacheliers deux ans plus tôt (2016).

Bibliographie

- Allouch A., 2016, De la notion d'aspiration en sociologie, *In* Van Zanten et Rayou, eds. *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF.
- Baudelot C., Establet R., 2009, L'élitisme républicain, L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales, Paris, Seuil.
- Beaud S., 2002, 80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, La Découverte.
- Béjean S., Monthubert B., 2015, Pour une société apprenante : proposition pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, Rapport STRANES, Paris, MEN.
- Belghith F., Carvalho H., Ferry O., Tenret E., 2019, L'orientation à l'heure de Parcoursup : des stratégies et des jugements socialement différenciés, *OVE infos*, p. 39.
- Bluntz C., 2018, Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique, *Note d'information du SIES*, 18.01.
- Bodin R., Orange S., 2013, L'université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Bodin R., Orange S., 2019, La gestion des risques scolaires. « Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là », *Sociologie* 10(2), p. 217–224, <https://doi.org/10.3917/socio.102.0217>.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les héritiers, Les étudiants et la culture, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1979, La distinction, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1986, L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales* 62-63, p. 69–72, https://www.persee.fr/doc/ars_0335-5322_1986_num_62_1_2317.
- Brinbaum Y., Huguée C., Poullaouec T., 2018, 50 % à la licence... mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France, *Économie et Statistique* 499, p. 79–105.
- Calmand J., Lemistre P. (dirs.), 2019, Effet des parcours à diplôme donné sur l'insertion professionnelle, Céreq Échanges 11, Marseille, Céreq.
- Canals V., Landrier S. (dirs.), 2019, Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? Céreq Échanges 14, Marseille, Céreq.
- Collet X., Macaire S. (dirs.), 2019, Vulnérabilités étudiantes : les chemins inattendus de la réussite, Céreq Échanges 12, Marseille, Céreq.
- Convert B., 2003, Des hiérarchies maintenues, Espace des disciplines, morphologie de l'offre scolaire et choix d'orientation en France, 1987–2001, *Actes de la recherche en sciences sociales* 149, p. 61–73, https://www.persee.fr/doc/ars_0335-5322_2003_num_149_1_2780.
- Danner M., Erard C., Guégnard C., 2021, Des professionnels en STAPS : du déclin à la conquête de l'université, *In* Lemistre P., et al. (dirs.), *Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics*, Céreq Essentiel 2, Marseille, Céreq, p. 63–70.
- Dauty F., Lemistre P., Vincens J., 2006, Sens portée et devenir des nomenclatures de formations, document CPC.
- Fauvet L., Jakubovitch S., Mikol F., 2015, Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé, *Note d'Information ESR*, 15.05.
- Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France : inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation Française.
- Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2019, Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur, La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes, *Sociologie* 10, p. 209–215. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>.
- Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2020, Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? *L'année Sociologique* 70, p. 337–363. <https://doi.org/10.3917/anso.202.0337>.
- Huguée C., 2010, L'échappée belle : parcours scolaires et cheminements professionnels des étudiants d'origine populaire diplômés de l'Université (1970–2010), Thèse de doctorat, Université de Nantes.
- Inan C., 2016a, Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016–2017, *Note Flash du SIES*, 16.08.
- Inan C., 2016b, APB 2016 propositions d'admission et réponse des candidats pour l'année scolaire 2016–2017, *Note Flash du SIES*, 16.17.

Kabla-Langlois I. (dir.), 2020, L'états de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en France, Paris, MESRI (13^e éd.).

Lemaire S., 2012, Les bacheliers S : des poursuites d'étude de plus en plus dispersées, *Les notes d'information MENESR*, 12.10.

Lemêtre C., Orange S., 2017, Les bacheliers professionnels face à Admission Post-Bac (APB) : « logique commune » versus « logique formelle » de l'orientation, *Revue française de pédagogie* 198, p. 49–60. <https://doi.org/10.4000/rfp.5264>.

Lemistre P., 2015, La professionnalisation des formations initiales : une solution aux mutations du marché de l'emploi pour les jeunes ? *Revue française de pédagogie* 192, p. 61–72, <https://doi.org/10.4000/rfp.4834>.

Lemistre P., 2019a, Affectations post-bac les choix selon le type de bac, les performances et l'origine sociale, In Lemistre P., Merlin F. (dirs), *Parcours d'études et insertion des diplômés du supérieur : le rôle des baccalauréats et des formations Bac+ 2*, Paris, Cnesco, p. 13–32.

Lemistre P., 2019b, L'insertion des bacheliers professionnels : de nouvelles ségrégations ? In Maillard F., Moreau G. (dirs), *Le bac pro : un baccalauréat comme les autres ?* Toulouse, Octarès, p. 220–230.

Lemistre P., Couppié T., Dupray A., Gasquet C. (coord.), 2021, Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics. Céreq Essentiel 2, Marseille, Céreq.

Maillard F., 2015, La fabrique des diplômés, Lormont, Le Bord de l'eau.

Merle P., 2012, La ségrégation scolaire, Paris, La Découverte, collection « Repères », Sociologie n° 596.

Moisan C. (dir.), 2014, Repères et références statistiques, Paris, MENESR.

Orange S., 2013, L'autre enseignement supérieur, Les BTS et la gestion des aspirations scolaires, Paris, PUF.

Pistoiesi N., 2015, L'orientation active : une aide efficace pour choisir ses études ? *Regards croisés sur l'économie* 16, p. 105–116, <https://doi.org/10.3917/rce.016.0105>.

Citation de l'article : Cosima Bluntz, Philippe Lemistre, Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)